

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 04 avril 2017

Convocation du 17/03/2017

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 05/04/2017.

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de avril sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Mario-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Isabelle JOREAU, Mireille FOURMOND, Loïc LAFOURCADE, Christophe GAIGNON

Absents : Emmanuelle PATURAL, Jean-Baptiste ROTTIER, Thierry MARCHAU, Nicolas DAVIAUD.

Bon pour pouvoir :

DCM 2017-20

Subvention de l'Etat pour les « Contrats de Ruralité »
Déclaration d'intention de demande de subvention

Le Maire propose de demander une subvention de l'Etat 2017 dans le cadre des « Contrats de Ruralité » concernant le projet du Pôle loisirs tourisme du Nord Saumurois. La création d'un équipement d'accueil et d'hébergement à vocation équestre.

Description du projet :

Les communes de Brain sur Allonnes et de la Breille les Pins s'associent pour relancer l'offre d'activité de loisirs et de tourisme sur leurs territoires en créant un pôle structurant : le pôle loisirs tourisme du Nord Saumurois. La commune de La Breille-les-Pins possède un ensemble de bâtiments communaux, constitué du restaurant et de l'hôtel actuel et d'un bâtiment annexe qui était un ancien hôtel. Cet hôtel avait une vocation touristique forte en accueillant des familles dont les enfants venaient en cure sur la commune du fait de la présence de la forêt. Depuis les années 70, il se trouve à l'abandon. Situé en bordure des sentiers équestres, il possède les terrains nécessaires pour devenir une halte équestre avec les équipements nécessaires (installation de boxes, abreuvoir, clôtures...). Sa configuration avec de grandes chambres, et une pièce au rez-de-chaussée, en fait un bâtiment particulièrement adapté pour une réhabilitation en gîte pour les cavaliers.

Les objectifs de la commune de La Breille-les-Pins sont les suivants :

- relancer son activité touristique en recréant une activité d'hébergement équestre sous forme de relais d'étape,
- dynamiser l'activité de son pôle touristique restaurant/hôtel en lui permettant de retrouver une clientèle de cavaliers,
- être partie prenante dans une offre touristique intercommunale en partenariat avec la commune de Brain-sur-Allonnes.

Les résultats escomptés sont les suivants :

- une qualité de l'offre d'hébergement touristique équestre sur le territoire pour répondre à des besoins non pourvus,
- une consolidation de pôle hôtel/restaurant existant sur le territoire (maintien du dernier commerce sur la commune) et des emplois en place,
- une valorisation du patrimoine communal (ancien hôtel).

Le relais d'étape fera l'objet d'une certaine exigence architecturale, respectant le patrimoine bâti et son insertion dans les sites locaux, tout en offrant un aménagement intérieur de qualité. L'équipement pourra accueillir au minimum 20 personnes.

Le calendrier prévisionnel des travaux et la réalisation des dépenses :

- la date à laquelle l'Avant Projet sommaire ou définitif sera disponible : 2017
- la date de notification des marchés de travaux : 2017
- les dates de début des travaux et d'achèvement de l'opération 2017-2019

Le dépôt du dossier complet de demande de subvention sera adressé à la Préfecture au 01/06/2017

Plan de financement

Coût projet HT (€)		600 000,00 €
Montant de subvention sollicité DSIL Contrats de Ruralité (€)	<i>Nota : au titre de la DSIL Contrats de Ruralité 2017 seulement</i>	180 000,00 €
Si Autres cofinancements de l'Etat (€)	<i>réserve parlementaire à solliciter</i>	30 000,00 €
Autofinancement (€)	<i>Taux d'autofinancement : 20%</i>	120 000,00 €
Si Cofinancement EPCI (€)	<i>à solliciter en 2017</i>	90 000,00 €
Si Cofinancement Département (€)	<i>à solliciter en 2017</i>	60 000,00 €
Si Cofinancement Région (€)	<i>à solliciter en 2017</i>	120 000,00 €
Si Cofinancements européens (€)	<i>idem</i>	<i>Montant en euros</i>
Si Autres cofinancements (préciser nature et montant en €)	<i>idem</i>	<i>Montant en euros</i>

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

- de déposer une demande de subvention de l'Etat pour les Contrats de Ruralité »
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus
- sollicite une subvention de l'état au titre des Contrats de ruralité à taux maximum

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 05/04/2017
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 05/04/2017
Et de la publication, le 05/04/2017


